

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 NOVEMBRE 2018

Lauréats de la 15^{ème} édition du Concours National des Entrées de ville & reconquête des franges urbaines

Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement sont heureuses de vous présenter le lauréat de la 15^e édition du Concours national des entrées de villes & reconquête des franges urbaines. Le jury, co-présidé par Alain de La Bretesche, Président de Patrimoine-Environnement et Patrick Géroutet, Vice-Président de Sites & Cités remarquables de France et adjoint au Maire de Chartres, réuni pour choisir la collectivité lauréate du Concours, a délibéré mardi 16 octobre au ministère de la Culture.

Si les candidatures des villes de Saint-Gilles, Saint Martin d'Hères ont retenu l'attention du jury, c'est à **la Ville de CHORGES dans les Hautes-Alpes que revient le prix**. Toutes nos félicitations aux services techniques, aux élus, ainsi qu'aux partenaires techniques pour la pertinence de la démarche mise en œuvre compte tenu de l'affluence touristique des Hautes-Alpes. Le Jury a également relevé la gestion réussie des problématiques plurielles comme l'infrastructure routière, la proximité de la zone commerciale, la perspective visuelle sur le village et les montagnes ainsi que la gestion de la publicité.



Le jury a également souhaité remettre une **mention spéciale au projet de la Ville de Cantenay-Epinard (Mayenne)** qui s'est illustrée par la qualité paysagère de l'aménagement des bords de Mayenne. Le jury a apprécié la cohérence du projet et des réalisations. D'autres points comme la démarche participative ou la renaturation des anciens parkings montrent l'orientation durable du projet, qui de plus a clairement atteint son objectif de développement touristique.



Les communes lauréates seront récompensées par une communication sur leur projet et un voyage d'étude lors d'un colloque national sur la thématique des entrées de villes le 13 décembre 2018 à Paris, l'occasion de réunir toutes les collectivités candidates au concours ainsi que de débattre autour des thématiques d'entrées de villes, d'espaces périphériques et de développement durable.

Retrouvez l'ensemble des documents de l'appel candidature et du concours sur :

<http://www.concours-entreesdeville.com>

Retrouvez les éditions précédentes sur :

<http://patrimoine-environnement.fr/concours-national-des-entrees-de-ville/>

Organisé avec le soutien des ministères de l'Environnement et de la Culture, le Concours National des entrées de ville & reconquête des franges urbaines a pour objectif de distinguer des collectivités qui conduisent une ou plusieurs opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines et d'aménagement des entrées de ville. Toutes les communes de plus de 2000 habitants, ayant mené des opérations finalisées ou avec une tranche assez significative depuis moins de cinq ans, peuvent candidater.

CONTACTS :



www.sites-cites.fr

Olivier BAYLE-VIDEAU
Sites & Cités remarquables de France
20 cours Pasteur – 33000
Bordeaux -
09 72 49 97 05
o.bayle-videau@sites-cites.fr

Anne LE CLESIAU
Fédération Patrimoine-Environnement
6-8 passage des 2 sœurs 75009 Paris - 01 42 67 84 00
contact@associations-patrimoine.org
www.patrimoine-environnement.fr

ÉVÉNEMENTS

Concours national des entrées de ville & reconquête des franges urbaines

LA QUALITE URBAINE EN QUESTION

Par Camille Pessemier, paysagiste, accompagnement du lancement de la 15^{ème} édition du concours.

La 15^{ème} édition du *Concours national des entrées de villes & reconquête des franges urbaines* a clôturé la réception des dossiers de participation. En attendant la nomination des lauréats 2018, retour sur les enjeux du concours.

Souvent délaissés des projets d'urbanisme, les abords des villes se présentent le plus souvent comme une addition de bâtiments commerciaux et industriels, où le regard bute sur les panneaux pu-

blicitaires de part et d'autre d'une route. Pour inciter les maires à soigner la périphérie de leurs communes, Patrimoine-Environnement et Sites & Cités Remarquables organisent ce concours depuis 15 ans, à un rythme bisannuel. Deux ministères sont partenaires et membres du comité de pilotage : celui de la Transition écologique et solidaire et celui de la Culture. Elargi en 2013 aux franges urbaines, pour englober l'ensemble de la problématique de la transition entre le rural et l'urbain, le concours récompense une collectivité soucieuse de rendre ses abords attractifs. L'objectif du concours est notamment de sensibiliser les élus à la problématique des entrées de ville, qui, trop souvent, ont été défigurées parce que non-intégrées dans une démarche urbanis-

tique globale. Le concours donne de la visibilité à un projet d'aménagement et le lauréat voit son projet valorisé : son nom figure sur les documents relatifs au concours ; il bénéficie d'une prise de parole dans le cadre du colloque organisé lors de la remise du prix ; il est invité à un voyage d'études à l'étranger ; enfin, il lui est remis une plaque à apposer dans la commune, ce qui contribue à appuyer la communication auprès des habitants. Cette démarche place les participants du concours au cœur d'une réflexion commune.

Mais de quoi parle-t-on au juste, quand on aborde la problématique des entrées de ville ? Comment aborder la qualité urbaine et sous quels critères ?

Les entrées de villes sont des territoires dans lesquels un des enjeux majeurs est de concilier le développement économique, l'implantation d'importantes voies de déplacement et la qualité de vie, enjeux souvent contradictoires. Interfaces entre le rural et l'urbain, il y est bien souvent difficile d'équilibrer ces diverses facettes dans une harmonie d'ensemble.

La multiplicité des situations rend difficile l'énoncé de « règles d'or » ou conditions de l'harmonie. À

l'image de la ville, les entrées de ville devraient être toutes différentes or elles sont très souvent les lieux d'expression d'une banalisation des paysages.

Ainsi, les critères de sélection du concours proposent de récompenser :

- Des espaces qualitatifs et accueillants,
- Une démarche globale, durable et solidaire,
- La mise en valeur patrimoniale,
- La maîtrise de l'étalement des zones commerciales et d'activités (y compris leurs extensions publicitaires),
- Les connexions franges/centres urbains et les modes de déplacements doux,
- La participation citoyenne aux projets.

Au cœur des réflexions urbaines actuelles : l'habitat, le maintien des commerces de proximité en centre-ville, le cadre de vie qualitatif (liaisons douces, parc urbain, réduction de la place de la voiture), la limitation du développement des surfaces commerciales en périphérie. Cette volonté d'une plus grande maîtrise du développement urbain est soutenue par de grands concours nationaux tels que le nôtre, l'appel à projets Repenser la périphérie commerciale, le programme gouvernemental Action cœur de ville... en appui à l'évolution législative qui instaure une stratégie nationale pour la qualité architecturale, avec la mise en place de la loi LCAP.

Impulsée au niveau national, cette réflexion centre-ville/entrée de ville questionne et trouve bien souvent son équilibre par une gouvernance à l'échelon intercommunal. L'intégration des problématiques au PLU/PLUI dénote de l'affirmation d'une volonté des autorités locales dans le projet d'aménagement. ■



Langres